

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .57/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

13/05/2026

DATE DE PUBLICATION :

02 JUIN 2026

L'An deux mil vingt-six, le 21 mai à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 26

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme FINISTROSA Nathalie ; M. FOMBELLE Joris ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme MARTINET Catherine ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie.

Procurations :

Mme YZQUIERDO Laurence donne pouvoir à M. AIGUESPARSES Cédric.

Etaient absents : NÉANT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Monsieur BONNAUD Christophe ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE PIGNANS ET LE CONSEIL
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE-VAR)
CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DU
SECTEUR SPORTIF ET DE LOISIRS BERTHOIRE**

Monsieur le maire expose que le CAUE Var a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. Créé à l'initiative du conseil départemental, c'est une association à but non lucratif qui exerce une mission de service public.

Il fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Le CAUE VAR dans un souci permanent de répondre aux missions qui lui sont conférées tout en s'adaptant aux besoins de ses différents publics souhaite aujourd'hui dans des démarches transversales tisser des liens avec l'ensemble des acteurs de la construction des paysages naturels et bâtis.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

La commune souhaite signer une convention de partenariat avec le CAUE concernant l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement du secteur sportif et de loisirs du site Berthoire.

La mission consiste à :

- établir un état des lieux exhaustif de tous les équipements et de leur environnement.

Cet état des lieux spatialisé devra donner pour chaque équipement sa capacité, sa fréquentation ou utilisation actuelle, son état général. Il montrera également les connexions au centre-ville et entre les différents équipements.

- établir un diagnostic d'évolution possible, en fonction des caractéristiques et du potentiel de chaque élément, et des liens fonctionnels qui les relient.
- effectuer sur la base de ce diagnostic, des tests de capacité selon plusieurs scénarios de réorganisation, extension et/ou de construction nouvelle. Ces scénarios feront apparaître les temporalités de réalisation possibles.
- définir un cahier des charges de prescriptions architecturales, constructives et paysagères.

Monsieur le maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir délibérer sur la signature de la convention ci-jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer avec le CAUE Var une convention de partenariat de mission de réflexion en vue de l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement du secteur sportif et de loisirs Berthoire.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

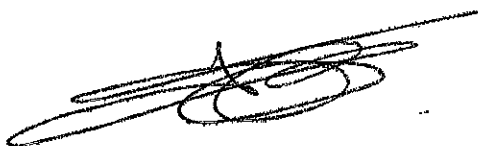
POUR : 27 UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

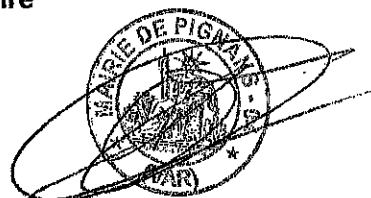
BONNAUD Christophe

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

ID : 083-218300929-20260621-DEL57_2026-DE